



Traité Baba Batra

Michna 1 - Chapitre 10

גט פְּשָׁוט, עֲדֵי מִתּוֹכָו,
מִקְשָׁר, עֲדֵי מַאֲחֹרוֹו.
פְּשָׁוט שְׁכַתְבּו עֲדֵי מַאֲחֹרוֹו,
מִקְשָׁר שְׁכַתְבּו עֲדֵי מִתּוֹכָו,
שְׁנֵיהֶן פְּסָולִים.
רַבִּי חִנְנָיה בֶן גַּמְלִיאֵל אָמַר:
מִקְשָׁר שְׁכַתְבּו עֲדֵי מִתּוֹכָו,
כְּשֶׁר, מִפְנֵי שְׁהָוָא יִכְּל לְעַשְׂוֹת פְּשָׁוט.
רַבָּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אָמַר:
הַכָּל בְּמִנְבָּג הַמִּדְיָנָה.

Un acte simple a les témoins à l'intérieur [de l'acte], un acte plié et cousu a les témoins sur le revers de l'acte ; un acte simple, que les témoins ont signé sur le revers, un acte plié que les témoins ont signé à l'intérieur, tous deux sont nuls. Rabbi 'Hanania ben Gamliel dit : « un acte plié et cousu que les témoins ont signé à l'intérieur, est valable puisqu'on peut en faire un acte simple ». Rabban Chimon Ben Gamliel dit : « le tout d'après l'usage du pays ».



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.